

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Secrétariat général



8 juin 2005

Réf.: DM-05/1200

Aux Etats Membres de l'UIT

Contact: Jean-Yves BESNIER

Tél.: +41 22 730 55 91

Fax: +41 22 730 54 84

A. élec.: wtdc2006@itu.int

Objet: Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-06)
7-15 mars 2006 (Doha, Qatar)

Madame/Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter votre Gouvernement à envoyer une délégation à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-06) qui se tiendra du **7 au 15 mars 2006** au Sheraton Convention Centre de **Doha**, à l'aimable invitation du Gouvernement du **Qatar**.

Les Conférences mondiales de développement des télécommunications (CMDT) sont convoquées entre deux Conférences de plénipotentiaires, en général tous les quatre ans. Elles constituent un cadre de discussion où sont examinés des questions, projets et programmes intéressant le développement des télécommunications et où sont données des orientations au Bureau de développement des télécommunications (BDT).

En 2002, la Conférence mondiale de développement des télécommunications avait lancé un plan d'action ambitieux pour réduire la fracture numérique entre pays développés et pays en développement, zones urbaines et zones rurales, jeunes et anciennes générations, y compris les questions de genre.

La CMDT-06 constitue une étape essentielle dans la mobilisation de la communauté internationale face aux défis que pose l'avènement de la société mondiale de l'information. Elle culminera après un cycle de réunions préparatoires régionales qui prendra fin juste avant la tenue de la deuxième phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information dont les résultats influenceront vraisemblablement les orientations futures du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT.

La CMDT-06 adoptera une déclaration, un plan stratégique et un plan d'action qui jetteront les bases de la contribution de l'UIT à l'édification d'une société mondiale de l'information ouverte à tous pour le bénéfice de l'ensemble de ses membres.

L'ordre du jour de la CMDT-06, tel qu'approuvé par le Conseil au cours de sa session de 2004 (Résolution 1228), figure en **Annexe 1**.

Un projet de structure pour la CMDT-06 est joint en **Annexe 2**.

Afin de préparer au mieux cet important événement, je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer aussi tôt que possible et au plus tard le **1 novembre 2005** si vous avez l'intention d'y participer, et dans l'affirmative, de m'informer de vos besoins concernant les documents préparatoires de la Conférence, soit en suivant la procédure d'enregistrement en ligne des participants telle que décrite à l'**Annexe 3**, soit en renvoyant, dûment rempli à cet effet, le formulaire d'inscription figurant en **Annexe 4**.

Les délais imposés par la traduction en six langues des documents nous obligent à vous demander de faire en sorte que vos propositions parviennent au Secrétariat de la conférence le plus tôt possible et, en tout état de cause, avant le **5 novembre 2005** en respectant les modalités de présentation décrites dans les «lignes directrices» figurant en **Annexe 3**.

Ces lignes directrices visent à assurer les meilleures conditions d'organisation et de fonctionnement de la CMDT-06. Si elles sont suivies par les Etats Membres et les Membres de Secteur, elles permettront au Secrétariat de la conférence de planifier le travail de façon plus efficiente, et aux participants de consacrer l'essentiel de leur temps au traitement des questions de substance.

Je voudrais vous rappeler que les délégations envoyées par des Etats Membres à des conférences de développement des télécommunications ne sont pas tenues de présenter de pouvoirs mais doivent, en revanche, informer le Directeur du BDT de leur intention d'envoyer une délégation en indiquant le nom et la fonction de chacun de ses membres (N° 339 de la Convention de l'UIT).

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Yoshio UTSUMI
Secrétaire général

Annexes: 4

ANNEXE 1

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CMDT-06*

A. Evaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action d'Istanbul

- 1) Rapport du Directeur du BDT (programmes du Plan d'action d'Istanbul, activités, initiatives)
- 2) Rapport sur les activités du GCDT
- 3) Rapport sur les activités des Commissions d'Etudes

B. Questions de politique générale et de stratégie

- 1) Examen des résultats du Sommet Mondial sur la Société de l'Information
- 2) Rapport sur l'état de développement des télécommunications/TIC
- 3) Politiques en faveur de la jeunesse et de l'égalité hommes/femmes
- 4) Déclaration de la CMDT-06
- 5) Questions stratégiques de développement

C. Futur Plan d'action de l'UIT-D (thèmes, projets et programmes)

1) Programmes, thèmes et projets¹

1.1 Thèmes de travail pour les programmes et les activités mondiales du BDT

- a) Cyber-stratégies nationales et applications
- b) Questions politiques et réglementaires
- c) Questions économiques liées aux télécommunications/TIC, stratégies de développement des télécommunications, financement, pays les moins avancés et accès universel
- d) Technologies des télécommunications et développement des réseaux
- e) Renforcement des capacités humaines
- f) Statistiques et indicateurs des télécommunications, TIC comprises

1.2 Thèmes de travail pour les projets régionaux et lignes d'action pour le BDT

- a) Objectifs de développement des télécommunications/TIC aux niveaux mondial et régional
- b) Lignes d'action régionales pour la préparation concrète aux télécommunications/TIC

* En vue de rendre les références aux points de l'ordre du jour plus aisées, la numérotation de ceux-ci a été modifiée par le Secrétariat après l'adoption de la Résolution 1228 par le Conseil de l'UIT en 2004.

¹ Des Résolutions et des Recommandations seront examinées, si nécessaire, au titre de tous les points pertinents de l'ordre du jour, sur la base de contributions.

- c) Projets/initiatives mondiaux/régionaux
- d) Rôle de la présence régionale de l'UIT
- e) Coopération internationale, partenariat

2) Commissions d'études¹

- 2.1 Structure: nombre, mission, direction
- 2.2 Programme de travail: Questions
- 2.3 Procédures de travail

3) Groupe consultatif pour le développement des télécommunications¹

Révision de la Résolution 24 (Istanbul, 2002) de la CMDT en rapport avec le N° 213A de la Convention.

¹ Des Résolutions et des Recommandations seront examinées, si nécessaire, au titre de tous les points pertinents de l'ordre du jour, sur la base de contributions.

ANNEXE 2

PROJET DE STRUCTURE DE LA CONFERENCE MONDIALE DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS (CMDT-06) ET SUGGESTION RELATIVE AU MANDAT RESPECTIF DES COMMISSIONS ET DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA PLENIERE

Commission 1 - Commission de direction

Cette Commission est constituée du Président et des Vice-Présidents de la Conférence, ainsi que des Présidents et des Vice-Présidents des commissions et du Groupe de travail de la Plénière.

Mandat: Coordonner toutes les activités afférentes au bon déroulement des travaux et établir l'ordre et le nombre des séances, en évitant, si possible, toute simultanéité étant donnée la composition restreinte de certaines délégations.

Commission 2 - Commission de contrôle budgétaire

Mandat: Apprécier l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des délégués, examiner et approuver les comptes des dépenses engagées pendant toute la durée de la conférence et présenter à la séance plénière un rapport indiquant le montant total estimé des dépenses de la conférence ainsi qu'une estimation des coûts induits par l'exécution des décisions prises par la conférence.

Commission 3 - Programmes et activités

Mandat: Thèmes de travail pour les programmes et les activités mondiales du BDT.

Sur la base des contributions aux travaux de la conférence, cette commission est chargée d'identifier les questions, les thèmes et autres sujets prioritaires dont la discussion devrait déboucher sur l'élaboration de programmes d'activités thématiques de portée mondiale pour le BDT.

Commission 4 – Méthodes de travail, initiatives régionales et opérations hors-siège

Mandat: Thèmes de travail pour les projets régionaux et lignes d'action pour le BDT.

Sur la base des contributions aux travaux de la conférence, cette commission est chargée d'examiner les initiatives régionales de développement en vue d'élaborer pour le BDT des lignes d'action régionales à l'appui de la mise en œuvre de ces initiatives, ainsi que les méthodes de travail de l'UIT-D, notamment en ce qui concerne l'organisation et les procédures associées aux réunions du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications et aux Commissions d'études afin d'en optimiser et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience durant le prochain cycle.

Commission 5 - Commission de rédaction

Mandat: Harmoniser les textes relatifs aux conclusions éventuelles de la conférence telles que définies par l'Article 22 de la Constitution de l'UIT, notamment aux résolutions, décisions, recommandations et rapports, sans en altérer le sens, en vue de leur soumission à la séance plénière.

Groupe de travail de la Plénière (GT-PL1)

Mandat: Ce groupe de travail devra examiner les contributions sur l'évolution de l'environnement des télécommunications, les stratégies de développement identifiées au niveau des régions et toute autre question de nature stratégique y compris celles relatives aux politiques générales et à la coopération entre les membres constitués des Etats Membres et des Membres de Secteur. Il devra élaborer un projet de Déclaration et un projet de plan stratégique pour l'UIT-D qui sera une contribution au plan stratégique de l'UIT qui sera adopté par la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

ANNEXE 3

DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DE LA CMDT-06

Rôle et fonctions de la CMDT

Le rôle et les fonctions de la CMDT sont définis à l'Article 22 de la Constitution de l'UIT et à l'Article 16 de la Convention de l'UIT.

Invitation et participation

Le Secrétaire général, après consultation du Directeur du BDT, envoie une invitation à l'administration de chaque Etat Membre, aux Membres du Secteur de l'UIT-D et aux organisations et institutions visées par les dispositions pertinentes de l'Article 25 de la Convention de l'UIT.

Pour que les dispositions nécessaires puissent être prises en temps utile, les Etats Membres et les Membres de Secteur qui souhaitent participer à la Conférence mondiale de développement des télécommunications ainsi que les organisations et institutions visées à l'Article 25 de la Convention de l'UIT qui souhaitent y assister en qualité d'observateurs, sont priés de compléter le formulaire d'inscription (Annexe 4) et de le retourner de préférence avant le **1 novembre 2005**.

Documents préparatoires à la conférence

Les documents préparatoires suivants seront publiés:

- Rapport du Directeur sur les activités du BDT, y compris celles relatives à la préparation de la CMDT-06
- Rapport du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)
- Rapport sur les réunions préparatoires régionales à la CMDT-06
- Rapports des Présidents des Commissions d'études
- Rapport sur l'état de développement des télécommunications dans le monde
- Propositions des Etats Membres ainsi que les contributions des Membres du Secteur de l'UIT-D à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-06)

Organisation provisoire de la conférence

La Conférence mondiale de développement des télécommunications créera des commissions pour mener à bien ses travaux. On trouvera dans l'Annexe 2 le projet de structure de la conférence ainsi qu'une suggestion concernant le mandat des Commissions et du Groupe de travail de la Plénière.

Délais de soumission des propositions et contributions

La durée de la CMDT ne permet pas de traiter de façon approfondie l'ensemble des propositions/contributions, en particulier les projets de résolution, lorsqu'ils sont soumis jusqu'aux derniers jours de la conférence. C'est pourquoi, Les Etats Membres et les Membres de Secteur sont invités à soumettre leurs éventuelles propositions/contributions au plus tard quatre mois avant l'ouverture de la CMDT-06, si possible **avant le 5 novembre 2005**.

La traduction des documents reçus par le Secrétariat de la conférence après la date limite (c'est-à-dire après le 5 novembre 2005) ou de ceux soumis pendant la conférence, sera réalisée selon les disponibilités.

Traitement des propositions/contributions avant la conférence

Sur la base des propositions/contributions reçues au moins quatre mois avant l'ouverture de la CMDT-06, le BDT préparera deux séries de projets de textes: La première sera fondée sur les thèmes et stratégies d'action proposées, et la seconde sur les initiatives régionales, dans le but d'établir un meilleur équilibre entre les activités relatives aux programmes et celles relatives aux initiatives régionales.

Ces documents seront soumis pour examen au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications qui se réunira à Genève du 12 au 16 décembre 2005, puis transmis à la conférence par le Directeur du BDT.

Traitement des propositions/contributions pendant la conférence

En raison de la durée de la conférence, les débats de fonds devraient l'emporter sur la présentation systématique des contributions individuelles. Dans le souci de faciliter les références au cours des débats, le Secrétariat préparera un document temporaire rattachant toutes les propositions des Etats Membres et les contributions des Membres de Secteur aux différents points de l'ordre du jour. En tout état de cause, Les Etats Membres et les Membres de Secteur sont vivement encouragés à ne pas soumettre de nouvelles propositions ou contributions respectivement pendant la conférence.

Propositions et contributions

Une proposition ou contribution ne devrait pas faire plus de quatre (4) pages, et doit être adressée au Directeur du Bureau de développement des télécommunications.

Pour toute proposition ou contribution plus détaillée dépassant de façon sensible cette limite, il est indiqué d'envoyer un résumé qui sera traduit et distribué avec la version détaillée de la proposition ou de la contribution qui elle ne sera disponible que dans sa langue d'origine.

Les Etats Membres et les Membres du Secteur du développement sont encouragés à soumettre les propositions ou contributions sur support amovible tel que disquettes, clés USB, CD-ROM ou sous forme d'attachement à un message électronique à l'adresse suivante: wtdc2006@itu.int, ainsi que sur papier.

Les documents relatifs à la Conférence mondiale de développement des télécommunications sont numérotés en une série continue, avec le préfixe CMDT-06. Ils seront publiés en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Publication des documents

L'expédition des documents préparatoires commencera trois semaines avant le début de la conférence. Ces documents pourront en outre être téléchargés dès que disponibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/itu-d/wtdc2006>. Ce dernier mode d'acquisition des documents permet aux participants de disposer de ceux-ci plus tôt.

Il est rappelé aux participants, aux représentants et aux observateurs qu'ils doivent apporter avec eux à la CMDT tous les documents qui leur ont été adressés. Pour des raisons de coût, les documents déjà expédiés ne seront pas distribués à la conférence.

Enregistrement des participants à la conférence

Inscription

Pour pouvoir prendre part à la conférence, les participants sont encouragés à se faire inscrire en ligne, à l'adresse <http://www.itu.int/itu-d/wtdc06/registration/index.html>, par leur coordonnateur désigné. Pour accéder au système en ligne, il est nécessaire de disposer d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe que le Secrétariat fournira en temps utile à chaque coordonnateur désigné grâce à la fourniture au Secrétariat des renseignements ci-dessous:

[Délégation]

[Prénom] [Nom de famille], [adresse électronique]

Pour remplacer le coordonnateur, une demande officielle de modification des informations ci-dessus devra être présentée au Secrétariat de la conférence. Cette demande doit être renvoyée par télécopie (+41 22 730 54 84) au plus tard le **1 novembre 2005**, avec indication des coordonnées mentionnées ci-dessus (délégation, prénom, nom de famille, adresse électronique).

L'enregistrement des délégués se fera du 6 au 8 Mars 2006 de 8h00 à 18h00, et il se poursuivra en tant que de besoin les jours suivants de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Il n'est pas exigé de pouvoirs pour la CMDT. Il faudra toutefois présenter un passeport ou une carte d'identité avec photo lors de l'enregistrement. Les participants sont vivement encouragés à s'annoncer à l'avance (pré-enregistrements) en vue de se préserver des éventuels délais d'attente aux guichets d'enregistrement durant les premiers jours de la conférence.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture aura lieu le 6 mars 2006 à 10h00, et sera précédée à 9h00 d'une réunion des Chefs de délégation.
